GRAND DAX AGGLOMÉRATION

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture de produits chimiques pour la station d'épuration de la communauté d'agglomération du Grand Dax
Polymère pour la déshydratation des boues biologiques

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 15 décembre 2026 à 12:00

Communauté d'Agglomération du Grand Dax
20 Avenue de la Gare
CS10075
40102 DAX CEDEX
Tél : 05 58 56 39 40

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture de produits chimiques pour la station d'épuration de la communauté d'agglomération du Grand Dax
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	12 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Renouvellement 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4 - Contenu du dossier de consultation 5
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6
5.2 - Echantillons 8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.2 - Transmission sous support papier 10
7.1 - Sélection des candidatures 10
7.2 - Attribution des accords-cadres 11
7.3 - Suite à donner à la consultation 11
7.4 — Montant maximum de l'accord-cadre et conformité des offres 12
8 - Echanges électroniques 12
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la fourniture de produits chimiques pour la station d'épuration de la communauté d'agglomération du Grand Dax. Il s'agit de polymère pour la déshydratation des boues biologiques.

Lieu(x) d'exécution :
Centre technique opérationnel
Station d'épuration du service public de l'eau du Grand Dax
Route de Saubagnacq
40100 DAX

A titre informatif, conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique, cet accord-cadre a fait l'objet d'une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général en raison de la présence d'erreurs dans la définition du besoin et fait l'objet d'une relance.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. En effet, son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
24000000-4	Produits chimiques

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations. Si le présent accord-cadre est reconduit, la prochaine consultation sera lancée au deuxième semestre 2030.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Toutefois, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée mais non imposée par le pouvoir adjudicateur, est un groupement conjoint avec mandataire solidaire ou un groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
– Le cadre de mémoire environnemental
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le DUME en version pdf et version XML (document «**w83jgpaw**»). La version XML du DUME sert uniquement à remplir le document en version électronique sur le site indiqué à l'article 5.1

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : http://www.grand-dax.fr ou https://demat-ampa.fr (référence : 26GD108).

Il est vivement conseillé à l'ensemble des candidats de s'inscrire et de s'identifier sur la plateforme de téléchargement afin de recevoir les "alertes de nouveaux documents". Les candidats sont informés que dans le cadre des échanges électroniques, l'utilisation de pseudonymes est interdite.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les candidats sont, également, autorisés à fournir un DUME électronique en le complétant directement sur le site suivant : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

Pour cela, les candidats devront suivre la démarche suivante :
Au préalable, enregistrer sur votre ordinateur le document « **w83jgpaw** » fourni en version XML dans le présent DCE
1. Cliquer sur « ENTREPRISE » puis dans l'encadré « Vous êtes une entreprise, vous souhaitez : » cliquer sur « RÉPONDRE A UN DUME » ;
2. Pour y répondre, taper l'identifiant « **w83jgpaw** » dans l'encadré « Identifiant DUME de votre client » **ou** cliquer sur l'encadré « Déposez le DUME de votre client » puis » puis sélectionner le document « **w83jgpaw** » fourni en version XML que vous avez préalablement enregistré sur votre ordinateur ;
3. Ensuite, aller dans le menu déroulant pour choisir l'identifiant que vous souhaitez renseigner : Siret **ou** N° TVA Intracommunautaire **ou** structure hors UE **ou** RIDET **ou** N° Tahiti. Une fois, le type d'identifiant sélectionné, taper dans l'encadré « Identifiant » le numéro correspondant puis cliquer sur « Suivant » ;
4. La page s'affichant concerne la « Partie I: Informations concernant la procédure de passation et de marché et de l'Acheteur » du DUME, aucun champ n'est ici à remplir, vous pouvez cliquer une nouvelle fois en bas de la page sur « Suivant » ;
5. Aller dans « Partie II: Informations concernant l'opérateur économique » et compléter et vérifier les informations vous concernant dans les rubriques A, B, C et D puis cliquer sur « Suivant » ;
*Attention les champs suivis d'un * doivent obligatoirement être complétés pour accéder à la page suivante.*
6. Aller dans « Partie III : Motifs d'exclusion à prendre en compte dans le marché » et si vous n'êtes pas dans l'un des cas d'interdiction obligatoires et/ou facultatifs de soumissionner visés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique (A - Motifs liés à des condamnations pénales ; B - Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale ; C - Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle ; D - Motifs d'exclusion purement nationaux), cocher « oui » puis cliquer sur « Suivant »
7. Aller dans « Partie IV : Critères de sélection » et compléter les champs suivants :
B Capacité économique et financière
- Chiffre d'affaires annuel général (la période de référence est les 3 dernières années disponibles)
- Chiffre d'affaires annuel (spécifique) dans le domaine d'activité (la période de référence est les 3 dernières années disponibles)
C Capacité technique et professionnelle
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
8. Une fois ces champs complétés, cliquer sur « Suivant »
9. Aller dans « Partie VI : Déclarations finales » et compléter les champs « Dates » et « Localisation » puis cliquer sur « Etape suivante »
10. Cliquer sur « Finaliser »
11. Cliquer sur « Aperçu », un aperçu du document complété doit s'afficher
12. Aller dans l'encadré « Exporter votre DUME » cliquer sur « XML + PDF » (vous permettant d'avoir les versions .pdf et .XML du DUME complété) puis cliquer sur « Télécharger »
13. Enregistrer le dossier en version .zip sur votre ordinateur sans en changer le nom et le joindre tel quel à votre proposition au titre de votre candidature.

Les candidats peuvent, également, fournir un DUME électronique via la plateforme de la Commission européenne accessible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
La fiche technique du polymère proposé	Non
Le cadre de mémoire environnemental indiquant le lieu de conditionnement du produit et le nombre de kilomètres de ce lieu jusqu'au Centre technique opérationnel - Station d'épuration du service public de l'eau du Grand Dax - Route de Saubagnacq - 40100 DAX sur le cadre de mémoire environnemental permettant d'analyser le critère Performances en matière de protection de l'environnement détaillé à l'article 7.2 du présent document	Non
L'échantillon indiqué à l'article 5.2 du présent RC	Non

5.2 - Echantillons

Avant la remise des offres (facultatif)

Avant les essais officiels et la remise des offres, le candidat a la faculté d'effectuer des *Jar Tests* sur le site de la station d'épuration, s'il le juge nécessaire. Ces essais préalables ont pour unique objectif de lui permettre de sélectionner le ou les produits qu'il proposera dans son offre. Les résultats obtenus lors de ces *Jar Tests* ne seront pas pris en compte dans l'évaluation de la valeur technique de l'offre.
Pour organiser ces essais, le candidat doit prendre contact au préalable avec M. Alexis Bernard, Responsable d'exploitation, à l'adresse suivante : albernard@grand-dax.fr.

A la remise des offres (obligatoire)

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront un échantillon de 2 bidons de 20 litres minimum du produit que le candidat entend proposer. Cet échantillon devra être joint à la remise des offres.

Le prix de cet échantillon sera compris dans l'offre du candidat.

Cet échantillon devra être déposé ou envoyé avant la date limite de remise des offres, soit **le mardi 15 décembre 2026 12h00**, à l'adresse suivante : Centre technique opérationnel, service public de l'eau - Route de Saubagnacq – 40100 DAX »

Les essais seront réalisés au centre technique opérationnel après la date limite de remise des offres par des agents de la station d'épuration dans les conditions d'exploitation.
Les essais réalisés sur les deux bidons fournis en échantillons seront analysés à partir des caractéristiques du produit proposé figurant sur la fiche technique transmise

S'il le souhaite, le candidat pourra participer aux essais sur site en fonction d'un calendrier de réalisation des essais proposé par le service public de l'eau du Grand Dax.
Lorsque le calendrier de réalisation des essais sera arrêté par le service public de l'eau, un message sera envoyé via le profil acheteur pour informer les candidats de la date prévisionnelle des essais. Les candidats intéressés pourront alors se manifester par retour de message afin de participer aux essais.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://demat-ampa.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission des documents sur un support papier, sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...), par télécopie ou par courriel n'est pas autorisée et entraînera l'irrégularité de la candidature et de l'offre.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour le dépôt des candidatures et des offres, la taille maximale autorisée par fichier est de 1 Go. En revanche, le volume total cumulé des fichiers ainsi que leur nombre ne sont pas limités. Il est recommandé, en cas de transmission de plusieurs documents, de regrouper ceux-ci dans un ou plusieurs dossiers compressés afin d'en faciliter le dépôt.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.
Si un virus est détecté dans la copie de sauvegarde ou si elle n'a pas été ouverte alors elle est détruite. Cependant, si elle a été ouverte, elle est conservée pendant une durée minimale de cinq ans (article R. 2184-8 du code de la commande publique).

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Service de la Commande Publique
20 Avenue de la Gare
CS10075
40102 DAX CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :
Format Word («.doc») (version Word 97 et postérieures) ou Open Office writer (.odt) · Format Acrobat («.pdf») (version Acrobat 5 et postérieures) · Format Excel («.xls») (version Excel 97 et postérieures) ou OpenOffice calc (.odt)
La signature électronique des documents n'est pas obligatoire au stade du dépôt de l'offre. Les candidats peuvent donc transmettre sur le profil d'acheteur une offre non signée. Toutefois, la signature électronique de l'offre sera exigée du candidat provisoirement retenu, avant notification d'attribution. Ainsi les candidats ne disposant pas de certificat de signature à la date de remise des offres sont invités à l'acquérir dans les meilleurs délais afin de pouvoir, le cas échéant, signer électroniquement le marché qui leur serait attribué.
Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'annexe 12 du code de la commande publique relative à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée à un niveau de garantie élevé, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS deux étoiles ou plus demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Toute offre reçue par courrier électronique sera automatiquement refusée.

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations analysé au regard du montant TTC du Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	50.0
2-Valeur technique analysée au regard de la fiche technique du polymère proposé et des essais effectués sur l'échantillon des 2 bidons	35.0
3-Délai de livraison analysé au regard du délai mentionné par le candidat dans son acte d'engagement (AE)	10.0
4-Performances en matière de protection de l'environnement présentées par le candidat dans le cadre de mémoire environnemental au regard des éléments suivants : Distance entre le lieu de conditionnement du produit et distance jusqu'à la station d'épuration (Barème : moins de 300 km = 5 pts ; 300 à 800 km = 3 pts ; plus de 800 km = 1 pt.) A titre informatif, la distance sera analysée à partir de « MAPPY ». **Indiquer le lieu de conditionnement du produit et le nombre de kilomètres de ce lieu jusqu'au Centre technique opérationnel - Station d'épuration du service public de l'eau du Grand Dax - Route de Saubagnacq - 40100 DAX sur le cadre de mémoire environnemental**	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

Ces négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, et notamment sur le prix. La ou les phases de négociation se dérouleront via la plateforme, ou le cas échéant, par téléphone. Le pouvoir adjudicateur indiquera sur sa demande au candidat les points pour lesquels des ajustements sont souhaités. A la suite des négociations, les candidats pourront proposer une nouvelle offre au pouvoir adjudicateur qu'il analysera selon les critères indiqués dans le présent règlement de consultation. Le silence gardé par le candidat au terme du

délai pour remettre une nouvelle offre équivaudra à un refus de sa part de négocier plus avant, auquel cas sa dernière proposition sera considérée comme définitive.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que :
- le pouvoir adjudicateur récupère, via le profil d'acheteur ou tout autre support autorisé, les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. A défaut de pouvoir les récupérer, le candidat devra alors les produire au pouvoir adjudicateur.
- le candidat produise les pièces de son offre au format .pdf pour lesquelles une signature est exigée si elles n'avaient pas été produites initialement ou si l'offre a été modifiée depuis son dépôt initial.
Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.
Il est rappelé au candidat que le scan (numérisation) d'une signature manuscrite n'a pas valeur de signature électronique et que la seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'acte d'engagement du candidat. Ainsi, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée fera l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le candidat est toutefois invité à privilégier les formats XAdES et PAdES qui constituent les formats de signature utilisés par le pouvoir adjudicateur.

7.4 — Montant maximum de l'accord-cadre et conformité des offres

7.4.1 Montant maximum

Le présent accord-cadre est conclu avec un montant maximum fixé à 40 000 euros HT pour la période initiale, puis pour chacune des reconductions éventuelles prises individuellement.

Ce montant maximum par période constitue une exigence substantielle du présent règlement de consultation, au sens de l'article L. 2152-2 du code de la commande publique. Il s'impose à tous les candidats.

7.4.2 Vérification

Afin de permettre à l'acheteur de vérifier le respect du montant maximum visé à l'article 7.4.1, les candidats complètent le détail quantitatif estimatif (DQE) joint aux documents de la consultation en appliquant leurs prix unitaires issus du bordereau de prix unitaires (BPU).

Le montant total figurant dans le DQE, obtenu par application des prix unitaires du BPU aux quantités estimatives d'une période, est réputé représenter l'engagement financier du candidat et constitue la référence permettant d'apprécier le respect du plafond de l'accord-cadre.

Les candidats sont expressément informés que le montant total du DQE et le montant maximum de l'accord-cadre pour une période sont liés : le premier ne peut excéder le second.

Ainsi le DQE de l'accord-cadre ne pourra excéder 40 000 € HT.

7.4.3 Conséquences du dépassement

Toute offre dont le montant total du DQE excède le montant maximum fixé à l'article 7.4.1 sera déclarée irrégulière et éliminée sans possibilité de régularisation, conformément aux articles L. 2152-2 et R. 2152-1 du code de la commande publique.

8 - Echanges électroniques

Pour les échanges électroniques à intervenir en cours de procédure, les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur adressera ses correspondances à l'adresse électronique de l'expéditeur de l'offre sur le profil d'acheteur.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://demat-ampa.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante :
Tribunal Administratif de Pau
50 Cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.telerecours.fr